

**SÉANCE ORDINAIRE
DU 1 JUIN 2026**

**Province de Québec
Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford
Centre-du-Québec/MRC de Bécancour**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Marie-de-Blandford, tenue le 1 juin 2026 à 19h31

1. Vérification quorum et ouverture de session

Sont présents :

Monsieur Pierre Sévigny, conseiller siège numéro 1
Monsieur Serge Fortier, conseiller siège numéro 2
Madame Monique Fortier, conseillère siège numéro 3
Monsieur Martin Toutant, conseiller au siège numéro 4
Monsieur Christian Desrochers, conseiller siège numéro 5
Madame Ginette Deshaies, Mairesse

Est absent :

Monsieur Daniel Patry, conseiller au siège numéro 6

Est également présente, Madame Sophie Millette Directrice générale et greffière-trésorière, agissant comme secrétaire de l'assemblée

Le quorum est constaté et la séance est ouverte sous la présidence de Madame Ginette Deshaies, Mairesse à 19h31.

2. Résolution numéro 26-06-80 adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur Pierre Sévigny il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

**3. Résolution numéro 26-06-81 adoption du procès-verbal de la
séance ordinaire du 4 mai 2026**

Sur proposition de monsieur Martin Toutant il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2026 tel que présenté.

ADOPTÉE

**4. Résolution numéro 26-06-82 résolution pour approuver les
comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Serge Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes à payer en date du 30 mai 2026 au montant de 90 091.91\$ et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit. Parmi ces comptes, les plus importants sont : Englobe 11 606.73\$, Test de sol pour projet patinoire; Techni-Consultant 8 875.89\$ Projet PAFIRSPA; Les entreprises Excave Recycle inc. 28 567.46\$ dernier versement déneigement; FQM assurance ajustement 6 747.10\$;

ADOPTÉE

5. Correspondance

La correspondance a été transmise aux élu-e-s

6. Administration et législation

**6.1 Résolution numéro 26-06-83 Embauche-agente
de développement**

ATTENDU QUE :

La municipalité de Manseau et de Sainte-Marie de Blandford souhaite soutenir et dynamiser la vie communautaire sur son territoire en dotant l'organisation d'une ressource dédiée à son développement;

La municipalité de Manseau et de Sainte-Marie de Blandford doit pourvoir un poste d'agente de développement à la vie communautaire afin d'assurer la mise en œuvre des initiatives et des services destinés aux citoyens;

Un processus de sélection a été mené afin d'identifier la candidate répondant le mieux aux exigences du poste;

Madame Nancy Dufour a été retenue à la suite de ce processus de sélection et qu'elle possède les qualifications, les compétences et les aptitudes nécessaires pour occuper ledit poste;

Les conditions de travail applicables à ce poste ont été négociées et convenues entre la municipalité et madame Dufour, et qu'elles sont détaillées dans le contrat de travail joint à la présente résolution;

Sur proposition de madame Monique Fortier il est unanimement résolu d'autoriser l'embauche de madame Nancy Dufour à titre d'agente de développement à la vie communautaire de la municipalité de Manseau;

L'entrée en fonction de madame Dufour soit fixée tel que prévu au contrat de travail ci-joint.

Les conditions de travail de madame Dufour soient celles stipulées au contrat de travail ci-joint, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser le directeur général greffier-trésorier de la municipalité de Manseau à signer ledit contrat de travail.

ADOPTÉE

**6.2 Résolution numéro 26-06-84 Ajustement et modifications des
assurances municipales**

CONSIDÉRANT que la directrice générale a reçu l'ajustement et les modifications à la suite de l'ajout d'immeubles pour l'assurance des bâtiments municipaux ;

CONSIDÉRANT que les documents complets ont été transmis au membre du conseil ;

Sur proposition de monsieur Pierre Sévigny, il est unanimement résolu

D'autoriser les modifications telles que présentées et de payer le montant supplémentaire de 6 747.10\$.

ADOPTÉE

6.3 Résolution numéro 26-06-85 Demande de versement de l'aide financière-Comité environnemental du Lac Rose

CONSIDÉRANT le vœu du Conseil municipal d'aider le Comité environnemental du Lac Rose dans ses objectifs de protection du Lac Rose;

CONSIDÉRANT que le montant demandé de 6 000\$ a été prévu au budget d'opérations de 2026;

Sur proposition de monsieur Martin Toutant, il est unanimement résolu d'autoriser le versement de la somme de 6 000\$ au Comité environnemental du Lac Rose tel que prévu au budget d'opérations.

ADOPTÉE

6.4 Résolution numéro 26-06-86 Résolution d'appui pour la défense de l'intégrité de la gestion de l'offre dans le contexte de l'accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM)

CONSIDÉRANT que les secteurs laitiers, et production de volailles et d'œufs constituent un pilier économique et social essentiel pour l'occupation du territoire, le maintien du tissu social régional et la sécurité alimentaire de la population canadienne;

CONSIDÉRANT que les plus récents accords internationaux ratifiés par le Canada ont déjà entraîné la cession de parts importantes du marché canadien, imposé de nouvelles obligations aux producteurs et fragilisé la stabilité de la gestion de l'offre, pilier fondamental de la production laitière canadienne;

CONSIDÉRANT que toute concession additionnelle dans le cadre de la révision de l'accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) pourrait avoir des impacts économiques et sociaux significatifs sur les producteurs laitiers, producteurs de volaille et d'œufs et les communautés locales;

SUR PROPOSITION DE monsieur Serge Fortier IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE :

- le conseil municipal exprime son soutien ferme à la préservation intégrale de la gestion de l'offre au Canada, et ce, dans toutes les discussions entourant l'ACEUM ou tout futur accord commercial;
- le conseil demande au gouvernement du Canada de ne faire aucune concession qui pourrait compromettre la stabilité du secteur laitier, volaille & œufs, l'emploi local et la sécurité alimentaire;
- le conseil encourage le gouvernement du Canada à consulter les producteurs laitiers et volaille & œufs dans toutes les décisions ayant un impact sur le secteur, afin de garantir que leurs intérêts sont dûment pris en compte;

- le conseil considère que les fermes laitières, de volaille et d'œufs participent activement à la vitalité des régions;
- qu'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada, le ministre responsable du Commerce Canada-États-Unis, des Affaires intergouvernementales et de l'Unité de l'économie canadienne, le bureau du Premier ministre du Canada et au député de Bécancour-Nicolet-Sorel-Alnôbak.

ADOPTÉE

6.5 Résolution numéro 26-06-87 Demande du comité
environnement du Lac Rose-
Faucardeuse

CONSIDÉRANT la demande du Comité Environnemental du Lac Rose de pouvoir utiliser un terrain de la municipalité, qui se trouve sur la rue des Saumons en bordure du lac immédiatement après l'émissaire, afin d'avoir accès au lac et d'y amarrer la faucardeuse du comité.

CONSIDÉRANT que le comité s'engage à ce que seulement les personnes bénévoles qu'elle aura autorisées aient accès au terrain.

CONSIDÉRANT que le comité s'engage aussi, dès que les équipes pour opérer la faucardeuse seront formées, de fournir à la municipalité le nom des bénévoles qui pourront circuler sur son terrain afin d'accéder à la faucardeuse.

Sur proposition de monsieur Pierre Sévigny, il est unanimement résolu d'autoriser le Comité Environnemental du Lac Rose à utiliser le terrain municipal adjacent à l'émissaire pour y amarrer la faucardeuse selon les engagements décrits dans les considérants ci-hauts mentionnés.

ADOPTÉE

6.6 Résolution numéro 26-06-88 **Suivi demande Monsieur Martin St-Pierre**

Point reporté pour évaluation

6.7 Résolution numéro 26-06-89 Collecte de plastiques agricoles

CONSIDÉRANT que les coûts sont en partie récupérables par le biais d'un crédit du MAPAQ;

CONSIDÉRANT que les plastiques agricoles ne peuvent être collectés par les ordures ni la récupération, alors que les solutions alternatives existantes sont insuffisantes;

CONSIDÉRANT que la RIGIDBNY ne peut entrer en contact avec les agriculteurs pour documenter avec l’aide de participants en vue de développer une solution viable;

CONSIDÉRANT que cette résolution est une condition pour que la RIGIDBNY accepte de couvrir notre territoire;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Sévigny et
unanimement résolu,**

De s'engager à collaborer avec la RIGIDBNY dans l'implantation de cette collecte en offrant minimalement;

-l'envoi d'une lettre d'information à tous nos agriculteurs les invitant à une séance d'information;

-l'envoi d'une lettre d'inscription post séance d'information incluant un formulaire d'adhésion au service;

Supporter la régie dans l'action avec les agriculteurs et s'assurer de la mise en place d'un plan d'action.

ADOPTÉE

7. Suivi de dossiers : plantation des arbres et bacs à jardin communautaires, projet presque terminé. Agente de développement entrée en poste

8. Aqueduc & Égout

8.1 Résolution numéro 26-06-90 Calibration des débits-mètres

CONSIDÉRANT que nous avons l'obligation de faire calibrer nos débitmètres une fois par année;

CONSIDÉRANT que Cyr Système inc. nous a fait parvenir la soumission pour la calibration 2026 au montant de 2 330.00\$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Desrochers et unanimement résolu,

Que la municipalité accepte l'offre de service de Cyr Système pour effectuer la calibration de nos débitmètres, pour une somme de 2 330.00\$ avant taxes.

ADOPTÉE

9. Voirie

10. Urbanisme

10.1 Dépôt du rapport des inspecteurs en bâtiment et en environnement : mai 2026.

10.2 Résolution numéro 26-06-91 Nomination de la personne désignée au service d'inspection

CONSIDÉRANT que la MRC a mis en place un service d'inspection régional;

CONSIDÉRANT que conformément au protocole d'entente, la Municipalité nomme une ou des personnes physiques pour agir comme fonctionnaire désigné;

CONSIDÉRANT que le rôle de fonctionnaire désigné inclut la délivrance d'avis et de constats d'infraction;

CONSIDÉRANT que la MRC de Bécancour a octroyé un mandat de services professionnels à la Direction de l'ingénierie, des

infrastructures et de l'adaptation aux changements climatiques (DIIACC) de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), pour assurer un soutien temporaire au service d'inspection régional;

SUR PROPOSITION DE monsieur Pierre Sévigny

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de nommer le personnel de la DIIACC de la FQM à titre de fonctionnaire désignée pour l'émission des permis, de responsable de l'application de la réglementation d'urbanisme, de celle relative à l'environnement pour les municipalités de Manseau, Sainte-Marie-de-Blandford et Saint-Sylvère;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le personnel de la DIIACC de la FQM sera responsable de l'émission des constats d'infraction, s'il y a lieu, relativement à ces règlements.

ADOPTÉE

11. Varia

11.1 Résolution numéro 26-06-92 Permis SEG -Rats Musqués

CONSIDÉRANT que le ministère a bien reçu notre demande de permis SEG au coût de 388.75\$ qui a été produit par notre trappeur monsieur Eric Fournier;

CONSIDÉRANT que le ministère a pris la décision positive à notre demande et qu'il demande d'acquitter la somme 388.75\$ afin d'obtenir le permis officiel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Monique Fortier et unanimement résolu,

D'autoriser la directrice générale à émettre un chèque au nom du ministre de Finances au montant de 388,75\$.

12. Période de questions débute à 20: 47 et termine à 20: 58

Plusieurs questions ont été soulevées et ils ont tous obtenu réponses

13. Ajournement ou levée de l'assemblée

Résolution numéro 26-06-93 **l'agenda étant écoulé, l'assemblée est levée sur proposition de monsieur Pierre Sévigny à 20 :58**

Ginette Deshaies, Mairesse

Sophie Millette, Directrice générale et greffière-trésorière